

Initiatives visant la réussite des élèves

Suivi des audits de l'optimisation des ressources,
section 3.13 du *Rapport annuel 2011*

Contexte

La Stratégie visant la réussite des élèves de l'Ontario consiste en un ensemble d'initiatives mises en oeuvre par le ministère de l'Éducation (le Ministère) depuis 2003 pour aider les élèves à terminer leurs études secondaires et à obtenir leur diplôme. Le Ministère déclarait alors que le taux de diplomation par cohorte quinquennale (taux de diplomation en pourcentage du nombre total d'élèves de 9^e année cinq ans auparavant) pour l'année scolaire 2003-2004 s'élevait à 68 %. La Stratégie visant la réussite des élèves avait pour objectif de porter à 85 % le taux de diplomation avant l'année scolaire 2010-2011.

La Division du rendement des élèves du Ministère est responsable de l'élaboration et de la surveillance de la Stratégie visant la réussite des élèves, tandis que les conseils scolaires et les écoles sont chargés de l'exécution des initiatives de la Stratégie. Chaque conseil scolaire reçoit des fonds pour l'embauche d'un leader pour la réussite des élèves, dont le mandat consiste à aider à mettre en oeuvre des programmes dans ses écoles, ainsi que d'un enseignant pour la réussite des élèves par école secondaire qui est chargé d'offrir un soutien

aux élèves à risque de ne pas obtenir leur diplôme. En 2012-2013, le Ministère a versé environ 150 millions de dollars aux conseils scolaires pour qu'ils mettent en oeuvre les initiatives visant la réussite des élèves (comparativement à près de 130 millions de dollars en 2010-2011).

Des progrès constants ont été réalisés vers l'atteinte de l'objectif : un taux de diplomation de 85 %. Ce taux était de 81 % en 2009-2010 et de 83 % en 2011-2012. Cependant, dans notre *Rapport annuel 2011*, nous avons relevé certains domaines où des ajustements aux initiatives contribueraient à l'atteinte des objectifs du Ministère et à l'acquisition par les élèves des connaissances et habiletés nécessaires pour poursuivre des études postsecondaires ou trouver un emploi. Nous avons notamment observé ce qui suit :

- Les conseils scolaires de l'Ontario que nous avons visités recensent les facteurs de risque tels que le sexe, l'absentéisme et l'insuccès en classe pour identifier les élèves à risque et leur offrir du soutien. D'autres administrations ont toutefois constaté que l'orientation des soutiens vers des groupes particuliers d'élèves en fonction de facteurs tels que l'origine ethnique, l'invalidité ou la situation économique pouvait être très efficace pour améliorer le taux de diplomation.

- Le taux de diplomation déclaré par le Ministère est établi en calculant le pourcentage des élèves de 9^e année qui obtiennent leur diplôme en cinq ans. Toutefois, le taux de diplomation en 2009-2010 aurait été de seulement 72 % si une période de quatre ans avait été retenue. Par ailleurs, le taux de diplomation aurait été de 91 % si le Ministère avait déclaré le taux de diplomation des élèves à l'âge de 25 ans.
- Le Ministère s'appuie principalement sur les fluctuations du taux de diplomation pour mesurer les résultats de la Stratégie visant la réussite des élèves. Toutefois, les taux de diplomation par conseil scolaire ne sont généralement pas rendus publics, et les conseils scolaires n'utilisent pas de méthode uniforme pour calculer ces taux; il est donc difficile d'effectuer des comparaisons significatives des taux à l'échelle de la province. Il faut aussi recueillir des renseignements plus pertinents sur la préparation des diplômés aux études postsecondaires ou à l'emploi.
- Nous avons repéré des situations où les stages en milieu de travail dans le cadre du Programme d'éducation coopérative ne semblaient pas compléter les attentes d'apprentissage du curriculum en classe. Les élèves ont acquis des crédits dans une vaste gamme de stages en milieu de travail, comme dans des boutiques de vêtements, des établissements de restauration rapide, des cafés et des laboratoires.
- Au cours des années scolaires 2009-2010 et 2010-2011, 15 des 245 millions de dollars que le Ministère avait versés aux conseils scolaires pour financer des initiatives visant la réussite des élèves ont été affectés en fonction des résultats de l'évaluation directe des besoins des élèves. Une grande partie des fonds restants a été affectée en fonction du nombre d'élèves inscrits dans chaque conseil scolaire, au lieu d'être dirigée vers les conseils scolaires, les écoles et les élèves qui ont le plus besoin d'aide.

Nous avons recommandé un certain nombre d'améliorations au Ministère et celui-ci s'était engagé à prendre des mesures en réponse à nos préoccupations.

État des mesures prises en réponse aux recommandations

D'après l'information reçue du Ministère, des progrès ont été réalisés dans la mise en oeuvre de toutes les recommandations de notre *Rapport annuel 2011*, et ces progrès sont substantiels dans plusieurs cas. Par exemple, le rapport *Taking Stock* qui suit le progrès des élèves tout au long de leurs études secondaires a été révisé afin de mieux identifier les élèves jugés à risque de ne pas obtenir leur diplôme. Une étude a également été réalisée dans le cadre de l'initiative de réengagement afin de déterminer pourquoi les élèves ont quitté l'école avant d'obtenir leur diplôme, ce qu'il faut faire pour les convaincre de retourner aux études et les mesures préventives à prendre pour réduire la probabilité de désengagement. Le Ministère nous a informés que cette initiative avait permis de convaincre plus de 8 000 élèves de retourner à l'école en 2011-2012 afin d'obtenir leur diplôme. Le financement de cette initiative a donc été maintenu pour 2013-2014. Le Ministère a fait une grande partie du travail initial requis pour commencer à publier les taux de diplomation des conseils scolaires et assurer un meilleur suivi des diplômés qui font des études postsecondaires et évaluer leurs résultats.

L'état des mesures prises en réponse à chacune de nos recommandations est exposé ci-après.

MESURE ET COMPTE RENDU DES RÉSULTATS DES ÉLÈVES

Recommandation 1

Pour aider le ministère de l'Éducation (le Ministère), les conseils scolaires et les écoles à produire en temps opportun des données cohérentes et comparables aux fins de prise de décisions, le Ministère et les conseils scolaires de la province doivent :

- établir des objectifs raisonnables relativement aux taux d'obtention de diplôme et des indicateurs de la réussite des élèves en ligne avec les objectifs provinciaux généraux et exiger la préparation de rapports plus formels sur l'atteinte de ces objectifs à l'échelle de la province et des conseils scolaires;
- élaborer une méthode commune à l'intention des conseils scolaires pour leur permettre de calculer les taux d'obtention de diplôme et d'autres indicateurs de la réussite des élèves et d'en rendre compte;
- aider les conseils scolaires à mettre en commun les pratiques exemplaires qui favoriseraient la vérification et la présentation des données sur les élèves en temps plus opportun;
- envisager de recueillir des données sur les titulaires d'un diplôme d'études secondaires pour repérer les lacunes en matière de connaissances et d'habiletés qui pourraient exiger une intervention;
- étendre l'utilisation du numéro d'identification de l'élève proposé aux collèges privés d'enseignement professionnel.

État

Le Ministère nous a informés qu'il travaillait avec les conseils scolaires à identifier et à partager les pratiques efficaces de collecte, de soumission et de vérification des données afin d'aider à établir des objectifs raisonnables relativement aux taux de diplomation des conseils, de concevoir des méthodes communes de calcul et de déclaration et de surveiller les élèves après l'école secondaire. Par exemple, le Ministère a révisé son rapport *Taking Stock* des années scolaires 2011-2012 et 2012-2013

afin de recueillir des données plus détaillées sur les élèves des écoles secondaires, y compris :

- le nombre d'élèves jugés à risque de ne pas obtenir leur diplôme;
- les progrès de tous les élèves vers l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO);
- les progrès des élèves inscrits au programme Apprentissage parallèle dirigé (APD);
- les progrès des élèves à temps partiel de moins de 18 ans et des élèves réengagés (c.-à-d. qui retournent à l'école après avoir décroché).

Pour améliorer la surveillance des élèves à risque de ne pas obtenir leur diplôme, le Ministère a tenu des séances avec des équipes responsables de la réussite des élèves et équipes interpaliers sur l'utilisation et le partage d'un indicateur de réussite des élèves et des données du rapport *Taking Stock*, et il travaille également avec les responsables de la Gestion de l'information pour l'amélioration du rendement des élèves dans les conseils.

En janvier 2013, le Ministère a ajouté l'indicateur d'accumulation de crédits de 11^e année pour tous les conseils scolaires au rapport sur les progrès des conseils sur son site Web public. Il a également convenu en principe de mettre en oeuvre une méthode commune de calcul et de déclaration des taux de diplomation des conseils scolaires, ce qui, à son avis, pourrait donner une impulsion continue aux initiatives pour la réussite des élèves, servir de mesure de rendement pour les conseils et accroître la transparence. Le Ministère prévoit ensuite de calculer les taux de diplomation des conseils scolaires pour 2012-2013 en mars 2014 et de publier ces taux pour 2013-2014 en mars 2015.

Le Ministère a indiqué qu'il avait amélioré ses procédures de confirmation des données afin d'aider les conseils scolaires à soumettre des données cohérentes et comparables sur les élèves. Il a également mis en oeuvre une stratégie afin d'atténuer les obstacles à la vérification et la soumission des données sur les élèves auxquels les conseils font face. En conséquence, depuis mars 2012, les conseils scolaires financés par les fonds publics

peuvent recueillir toutes les données pertinentes en quatre mois.

Comme le Ministère prévoit de publier les taux de diplomation au niveau des conseils scolaires en mars 2015, il devra recevoir des données exactes et à jour de tous les conseils scolaires. En 2011-2012, le Ministère a versé des fonds à 10 conseils scolaires afin d'améliorer la qualité des données et d'identifier les pratiques exemplaires en matière de soumission et de vérification des données et, en février 2013, les pratiques exemplaires identifiées dans le cadre de ce projet ont été partagées avec tous les conseils.

Le projet collaboratif portant sur les mathématiques au niveau collégial analysait les résultats en mathématiques obtenus par les étudiants durant leur premier semestre au collège par rapport à leurs antécédents en mathématiques au secondaire depuis 2008. Les résultats, ainsi que les moyens à prendre pour aider les élèves à améliorer leurs résultats en mathématiques au niveau collégial, ont été examinés avec les collèges et les écoles secondaires. Le Ministère nous a informés que ce projet avait été étendu aux résultats en langue et en mathématiques obtenus par les récents diplômés des écoles secondaires de l'Ontario durant leurs premier et deuxième semestres au collège. De plus, pour 2013-2014, le Ministère prévoit d'étudier d'autres administrations afin d'identifier les pratiques efficaces permettant de repérer les lacunes dans les connaissances et compétences des diplômés du secondaire.

Depuis avril 2011, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) travaille avec le secteur postsecondaire à étendre le numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario (NISO), et tous les collèges et universités de l'Ontario ont amélioré leurs systèmes afin d'en assurer la compatibilité avec le NISO, de valider les statistiques sur le système scolaire et de demander l'attribution de nouveaux numéros. Cette nouvelle capacité a permis aux établissements d'enseignement postsecondaire de traiter les dossiers existants sur leurs étudiants et d'attribuer 307 000 nouveaux NISO

aux étudiants qui n'en avaient pas. Pour que chaque étudiant garde le même numéro en passant du secondaire au postsecondaire, les établissements doivent mettre à jour les avis concernant la protection des renseignements personnels recueillis et contacter les élèves en cas de non-concordance. Le Ministère a indiqué qu'il s'attendait à attribuer des numéros à 90 % des diplômés du secondaire et des étudiants universitaires du premier cycle qui sont financés avant l'automne 2013. Le rapport de 2014 sur les effectifs étudiants est censé contenir les NISO de tous les élèves inscrits dans les collèges et universités de l'Ontario.

Le Ministère nous a informés qu'il prévoyait d'examiner la législation sur la protection des renseignements personnels avec le MFCU en 2013-2014 afin d'autoriser clairement le transfert des renseignements personnels associés au NISO du secondaire au postsecondaire. Le Ministère a fait remarquer que les systèmes de collecte de données et processus opérationnels des collèges privés d'enseignement professionnel ne répondront probablement pas à ses exigences en matière d'authentification. Il examine donc la possibilité de sécuriser le système afin de pouvoir mettre en place un modèle d'auto-authentification et de récupération pour les étudiants des collèges privés d'enseignement professionnel. Le Ministère envisage également de modifier les règlements afin d'autoriser légalement l'utilisation des NISO, leur attribution et la collecte des renseignements connexes auprès des collèges privés d'enseignement professionnel.

ÉLÈVES À RISQUE DE NE PAS OBTENIR DE DIPLÔME

Recommandation 2

Pour aider à identifier les élèves et les groupes d'élèves à risque de ne pas obtenir leur diplôme qui pourraient profiter de mécanismes de soutien et de programmes spécifiques additionnels, le ministère de l'Éducation et les conseils scolaires de la province doivent :

- élaborer une définition commune des élèves de 9^e et de 10^e années qui présentent un risque de ne pas obtenir leur diplôme;
- évaluer la viabilité du calcul d'indicateurs de la réussite des élèves fondés sur une variété d'attributs tels que l'origine ethnique, la langue, le statut socio-économique et envisager un système ou un processus de collecte des données auto-déclarées par les élèves;
- examiner les processus utilisés pour enregistrer les élèves qui quittent l'école sans avoir obtenu leur diplôme afin de déterminer les raisons de leur abandon.

État

Le Ministère a révisé son rapport de données *Taking Stock* pour les années scolaires 2012-2013 et 2013-2014 afin d'inclure des lignes directrices plus explicites sur l'identification des élèves jugés à risque de ne pas obtenir leur diplôme. Pour assurer l'uniformité des définitions des conseils scolaires, le rapport révisé exige d'eux qu'ils classent tous les élèves qui ont échoué à un nombre spécifié de cours dans la catégorie des élèves à risque de ne pas obtenir leur diplôme. En avril 2013, le Ministère a tenu des séances régionales afin de faire connaître aux conseils scolaires le point de vue de la province sur l'identification des élèves à risque.

Le Ministère a souligné qu'identifier les élèves ou groupes d'élèves à risque de ne pas obtenir leur diplôme en se fondant sur l'ethnicité, la langue ou le statut socioéconomique risque de soulever des problèmes de confidentialité et d'équité et de heurter les sensibilités. Compte tenu de ces considérations, au cours de l'été 2012, le Ministère a fait une analyse détaillée des options et recommandations relatives à la déclaration des résultats des élèves s'identifiant comme Autochtones. Il travaille également avec le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse à améliorer les résultats scolaires des enfants et des jeunes qui sont pris en charge par des sociétés d'aide à l'enfance ou qui reçoivent des services de ces dernières. Pour ce faire, le Ministère devra notamment promouvoir l'élaboration de

protocoles entre les secteurs de l'éducation et de la protection de l'enfance et repérer les possibilités de renforcer les liens et d'améliorer les programmes au bénéfice de ces élèves.

Au printemps 2013, le Ministère a préparé des documents sur les critères normalisés d'analyse et de déclaration des données sur les sous-populations d'élèves. Il a déclaré qu'il analysait les façons possibles de produire des indicateurs de réussite pour les sous-populations d'élèves, comme ceux qui fréquentent des écoles possédant certains attributs socioéconomiques. Le Ministère compte utiliser des données indicatrices de la réussite des élèves pour préparer des rapports au niveau de la province, des conseils et des écoles qui regroupent les élèves par sexe, par programme d'éducation de l'enfance en difficulté et par rendement des apprenants d'anglais langue seconde.

À l'automne 2012, le Ministère a approuvé une liste proposée de nouveaux codes de mobilité des élèves qui sont censés améliorer la qualité des données recueillies auprès des conseils scolaires lorsqu'un élève change d'école ou quitte l'école. Les nouveaux codes devraient aider le Ministère à mieux comprendre les destinations des élèves qui quittent les écoles de l'Ontario. Tout au long de l'hiver 2012-2013, le Ministère a rencontré des représentants de conseils scolaires afin de communiquer les modifications proposées aux codes de mobilité des élèves et de recevoir leur rétroaction. Il prévoit de commencer à utiliser les nouveaux codes de mobilité pour l'année scolaire 2013-2014.

La nouvelle initiative de réengagement du Ministère – Prochaines étapes – mise sur le succès d'un projet lancé en 2010 qui visait à réengager les élèves sur le point d'obtenir leur diplôme en intégrant les données recueillies auprès de différentes sources. La nouvelle initiative met l'accent sur les mesures à prendre pour encourager les élèves qui ont accumulé un nombre important de crédits à retourner avec succès à l'école et pour réduire la probabilité de désengagement par la prévention.

INITIATIVES DE LA STRATÉGIE VISANT LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Recommandation 3

Pour s'assurer que les initiatives visant la réussite des élèves entraînent une hausse du nombre d'élèves qui obtiennent leur diplôme de fin d'études secondaires de l'Ontario et sont adéquatement préparés à poursuivre des études collégiales ou universitaires, à effectuer un apprentissage ou à occuper un emploi, le ministère de l'Éducation et les conseils scolaires de la province doivent :

- *évaluer l'initiative sur le réengagement pour déterminer si les avantages que les conseils ont observés justifient le coût du maintien du programme à l'avenir;*
- *mettre en commun les pratiques exemplaires ou les directives visant à aider les élèves à terminer leurs heures de service communautaire avant l'obtention de leur diplôme;*
- *s'assurer que les stages en milieu de travail effectués dans le cadre du programme d'éducation coopérative répondent mieux aux attentes des cours afin que les stages complètent l'expérience acquise en classe comme il se doit;*
- *évaluer le programme de récupération de crédits pour déterminer si les élèves satisfont aux attentes des cours et envisager d'élaborer des lignes directrices plus détaillées pour assurer une prestation uniforme du programme à l'échelle de la province.*

État

Le Ministère continue d'évaluer l'initiative de réengagement en comparant les données soumises par les conseils scolaires dans le rapport *Taking Stock* et il a constaté qu'en 2011-2012, on avait contacté plus de 16 000 élèves (10 000 élèves en 2010-2011) pour les encourager à retourner à l'école et que plus de 8 000 d'entre eux (5 000 en 2010-2011) s'étaient réengagés dans le cadre de cette initiative. Le financement de l'initiative de réengagement devait être progressivement réduit mais le Ministère nous a informés que, vu les résultats encourageants obtenus jusqu'ici, les conseils scolaires recevront encore

des fonds en 2013-2014 pour contacter les élèves qui ont décroché peu avant d'obtenir leur diplôme, les mentorer et surveiller leur retour à l'école. Le Ministère a ajouté qu'il prévoyait de faire un effort concerté pour réengager tous les élèves s'identifiant comme Autochtones qui ont décroché ou qui risquent de ne pas obtenir leur diplôme parce qu'ils n'ont pas accumulé suffisamment de crédits.

Pour obtenir leur diplôme, les élèves des écoles secondaires de l'Ontario doivent accumuler 40 heures de service communautaire. Durant l'été 2012, le Ministère a demandé aux membres de l'Association des conseillères/conseillers d'orientation scolaire de l'Ontario (OSCA) de l'aider à identifier les pratiques exemplaires qui permettraient aux élèves d'accumuler un nombre suffisant d'heures de service communautaire. Au cours de l'automne 2012, le Ministère a participé à des groupes de travail avec plusieurs organismes (Bénévoles Canada, Change the World/MCI, le Réseau des centres d'action bénévole de l'Ontario, Charity Republic, l'OSCA, Enfants Entraide) désireux d'aider les élèves à trouver des occasions de bénévolat et de promouvoir l'esprit de bénévolat dans les écoles. Au moment de notre suivi, trois organismes distincts élaboraient des systèmes afin de permettre aux élèves de suivre leurs heures de bénévolat en ligne, de mettre en place un processus d'approbation pour que les organismes de bienfaisance puissent reconnaître la participation des élèves et de permettre aux administrateurs des écoles de surveiller les heures de bénévolat des élèves. Ces systèmes devaient être mis à l'essai au cours de l'année scolaire 2013-2014. En mai 2013, le Ministère a offert des séances de formation régionales avec une conseillère ou un conseiller en orientation de chaque école secondaire afin de faire connaître ces systèmes et de partager les pratiques prometteuses pouvant aider les élèves à accumuler les 40 heures de service communautaire dont ils ont besoin pour obtenir leur diplôme.

Les programmes d'éducation coopérative permettent aux élèves d'obtenir des crédits de niveau secondaire tout en effectuant des stages dans la

collectivité. Au printemps 2012, le personnel du Ministère a engagé des discussions avec la direction de l'Association de l'éducation coopérative de l'Ontario et d'autres associations régionales d'éducation coopérative sur les pratiques liées aux plans d'apprentissage personnalisés et l'amélioration des liens entre l'expérience en éducation coopérative et les crédits de cours des élèves. Durant l'été 2012, le Ministère a passé des contrats avec quatre coordonnateurs de l'éducation coopérative des conseils scolaires pour qu'ils documentent les pratiques exemplaires. Au printemps 2013, le Ministère a dévoilé une nouvelle ressource qui met en lumière les pratiques exemplaires et aligne les placements sur les attentes du curriculum pour les enseignants des programmes d'éducation coopérative et les administrateurs des écoles et des conseils scolaires.

Pour aider à uniformiser l'application provinciale du programme de récupération des crédits, qui donne aux élèves qui ont échoué à un cours une autre chance de démontrer qu'ils comprennent certains sujets au lieu d'avoir à répéter tout le cours, le Ministère a proposé de réviser le programme pour les années scolaires 2012-2013 et 2013-2014.

FINANCEMENT DES INITIATIVES VISANT LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Recommandation 4

Pour s'assurer que le financement de la Stratégie visant la réussite des élèves est dépensé de façon efficiente pour répondre aux besoins particuliers des élèves qui présentent un risque de ne pas obtenir leur diplôme, le ministère de l'Éducation et les conseils scolaires de la province doivent :

- adopter des méthodes de financement qui ciblent davantage les écoles et les conseils où les besoins des élèves à risque sont les plus grands et travailler avec les conseils et les écoles pour mieux évaluer la participation des élèves aux programmes dont le financement est fondé sur les demandes;
- améliorer les processus existants pour surveiller les dépenses des conseils et s'assurer

que les fonds versés en trop sont correctement comptabilisés;

- établir le financement démographique en tenant compte des plus récentes données disponibles;
- évaluer le coût et les avantages de l'exécution du programme à double reconnaissance de crédit par le Ministère.

État

Pour diriger les fonds vers les élèves qui ont le plus besoin d'aide, le Ministère a modifié son approche de financement dans certains programmes et cherché des modèles qui affichent des résultats positifs pour les groupes d'élèves vulnérables et qui pourraient être adoptés à l'échelle de la province.

Par exemple :

- Le Ministère nous a informés que, pour répondre aux besoins d'autres écoles peu performantes, il a étendu l'Initiative de soutien aux écoles (ISE) de trois conseils (27 écoles) en 2008-2009 à 26 conseils (116 écoles) en 2012-2013. Il a également déterminé que 55 des écoles participantes avaient tellement amélioré leurs résultats en 2011-2012 qu'elles ne recevaient plus de fonds de l'ISE. Le Ministère a ajouté que, pour 2013-2014, des fonds additionnels seraient versés aux conseils actuellement admissibles à l'ISE afin de mieux cibler les lacunes dans l'apprentissage et le rendement pour certaines sous-populations d'élèves, dont ceux qui s'identifient comme Autochtones. Le modèle sera examiné et pourrait faire l'objet d'autres modifications après l'évaluation du modèle de financement de 2012-2013.
- En juin 2012, le Ministère a contacté tous les conseils afin de recruter des participants additionnels pour la deuxième année d'un projet pilote visant à explorer les pratiques efficaces pouvant aider les élèves inscrits au programme d'apprentissage parallèle dirigé. Ce programme cherche à réengager les élèves de 14 à 17 ans qui ne fréquentent pas l'école. En 2012-2013, le Ministère a étendu la portée

du programme pilote de cinq à 10 conseils afin de continuer d'élaborer des stratégies et des modèles de suivi des résultats que les élèves inscrits à des programmes d'apprentissage parallèle dirigé obtiennent dans les activités d'apprentissage ne donnant pas droit à des crédits.

- En janvier 2013, le Ministère a invité tous les conseils scolaires à soumettre des demandes de financement afin de pouvoir offrir des programmes pilotes axés sur des modèles d'exécution novateurs qui visent à améliorer les résultats scolaires des élèves du secondaire qui sont pris en charge par des sociétés d'aide à l'enfance ou qui reçoivent des services de ces dernières. Le Ministère a fait remarquer que les résultats scolaires des enfants et des jeunes pris en charge sont sensiblement plus faibles que ceux de la population étudiante en général et qu'il s'était engagé à offrir un soutien personnalisé ciblé afin de répondre aux besoins en apprentissage de ces élèves. Des fonds ont été mis de côté pour les conseils qui seront choisis pour offrir les programmes pilotes en 2013-2014.
- Maintenant que suffisamment de données sur les élèves s'identifiant comme Autochtones sont disponibles, les activités visant la réussite des élèves sont en voie d'amélioration dans les conseils et les écoles où il y a un plus grand nombre ou une plus grande proportion d'élèves s'identifiant comme membres des Premières Nations, Métis ou Inuits.

Le Ministère a examiné les tendances historiques du nombre d'élèves inscrits aux deux principaux programmes dont le financement est fondé sur le nombre de demandes : la Majeure haute spécialisation (MHS) et le programme à double reconnaissance de crédit. Le Ministère a réduit le financement de ces programmes après avoir constaté que le nombre projeté d'élèves dépassait le nombre réel d'élèves qui ont participé aux programmes dans le passé. Certains programmes au taux d'inscription invariablement faible par rapport

à l'ensemble de la population étudiante seront passés en revue pour l'année scolaire 2013-2014. Le Ministère a ajouté que les modifications apportées au financement des conseils scolaires et des collèges pour la MHS et le programme à double reconnaissance de crédit resteront fondées sur les données concernant la participation des élèves.

Le Ministère nous a informés qu'il avait révisé les modèles de déclaration des dépenses, dont il fait maintenant une vérification plus fréquente pour s'assurer que les conseils scolaires dépensent les fonds conformément aux stipulations du contrat et en temps opportun. Par exemple, en 2012-2013, des visites régulières ont été effectuées afin de surveiller les pratiques des conseils et d'appuyer la mise en oeuvre de l'Initiative de soutien aux écoles. De plus, pour s'assurer que les fonds sont dépensés de façon appropriée, les agents d'éducation ont examiné et analysé les rapports des conseils scolaires sur les fonds dépensés en 2011-2012 afin de mettre en oeuvre les stratégies pour la réussite des élèves. En décembre 2013, le Ministère prévoit de mener un examen semblable des dépenses de 2012-2013. Il a également indiqué que les fonds non dépensés des programmes à double reconnaissance de crédit avaient été réaffectés à d'autres programmes et que le Conseil ontarien des directrices et directeurs de l'éducation avait retourné 6,3 millions de dollars en fonds non dépensés au ministère des Finances au cours de l'automne 2012.

Le Ministère a utilisé les plus récentes données du recensement pour calculer le financement démographique, ce qui a eu un impact notable sur la redistribution des fonds aux conseils scolaires. Pour limiter l'impact sur chaque conseil scolaire, le Ministère introduira graduellement les réaffectations de fonds sur quatre ans. Durant cette période, certains conseils verront leur financement diminuer tandis que d'autres verront des augmentations progressives. La redistribution du financement démographique prendra fin en 2014-2015.

En juin 2012, le Ministère a engagé une société d'experts-conseils pour qu'elle examine et évalue la gestion du programme à double reconnaissance

de crédit et qu'elle propose des options et formule des recommandations pour sa gestion dans l'avenir. L'objectif était d'analyser les coûts et avantages de transférer l'exécution du programme du Conseil ontarien des directrices et directeurs de l'éducation (CODE) au Ministère. La société d'experts-conseils a présenté un certain nombre de recommandations et d'options de gestion pour le programme en précisant les conséquences propres à chacune

d'elles. Le Ministère a choisi l'option de renforcer et d'améliorer le processus d'exécution actuel mais de transférer certaines des responsabilités du CODE au Ministère. Il a souligné que plusieurs recommandations du rapport concernant les responsabilités du CODE avaient été mises en pratique et avaient servi à élaborer un plan d'action pour le programme en 2013.